

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006 - Développement de l'activité
du Port Autonome de Bordeaux - Convention particulière relative au programme
d'actions commerciales 2005 - Approbation - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A travers les volets ferroviaires, portuaires et multimodaux, le contrat de plan Etat-Région Aquitaine 2000 – 2006 et le Contrat d'Agglomération traduisent la volonté de doter l'agglomération bordelaise d'équipements performants, permettant de favoriser le report modal.

A cet effet, le Port de Bordeaux est un outil majeur, dont la complémentarité avec les autres sites logistiques (Hourcade, Bruges...) doit pouvoir être développée pour une offre intégrée, associant les modes ferroviaire et maritime.

Il convient en conséquence de conforter la compétitivité du Port de Bordeaux afin de maintenir les trafics existants et de gagner de nouveaux marchés par :

- l'amélioration des infrastructures portuaires et la desserte ferroviaire du Port,
- le développement d'une action commerciale partenariale pour consolider et diversifier les trafics.

Le coût global de ce programme a été estimé sur la période considérée à 68 678 282,27 € dont 4 421 021,50 € pour le programme d'actions commerciales. Il a fait l'objet par tous les partenaires concernés, Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général, Communauté Urbaine, Port Autonome de Bordeaux, S.N.C.F., Union Européenne, de l'adoption d'une convention cadre définissant les engagements réciproques entre partenaires pour le financement, les modalités de mise en œuvre et le suivi des opérations.

Ce document adopté par notre établissement public, par délibération n° 2001/286 du 23 février 2001 prévoit l'établissement de conventions particulières pour chaque opération identifiée, qui, pour certaines, s'inscrivent dans un cadre annuel.

Le programme d'actions commerciales a connu des réalisations en cohérence avec le budget prévisionnel en 2001.

Cependant, les exercices 2002 à 2004 se sont traduits par une différence entre les montants d'actions prévus et le niveau de réalisation de celles-ci :

- en 2002, le montant des dépenses réalisées s'est élevé à 532 265,10 € H.T. au lieu des 618 785,59 € H.T. prévus,
- en 2003, le montant des dépenses réalisées s'est élevé à 385 044 € H.T. au lieu des 618 785,59 € prévus,
- en 2004, le montant des dépenses réalisées s'est élevé à 450 051,59 € H.T. au lieu des 619 199,59 € prévus.

Ainsi, le versement de la participation financière sur ces trois exercices a fait l'objet d'un prorata, au regard des dépenses réalisées, aux termes des conventions annuelles.

Cet écart est largement imputable à la diminution du trafic portuaire enregistré durant les années concernées. Cette diminution a néanmoins été freinée par la mise en œuvre du programme d'actions commerciales.

Aussi il paraît nécessaire de compléter le programme d'actions commerciales par une action permettant d'accroître les trafics non par la captation de flux mais par l'installation d'entreprises génératrices de trafics à proximité du domaine portuaire. Le Port Autonome de Bordeaux souhaite ainsi engager une réflexion sur l'analyse des potentialités d'accueil d'entreprises génératrices de trafics et sur les moyens permettant de faciliter leur implantation locale.

Il vous est proposé, aujourd'hui, d'adopter la convention particulière relative au programme 2005.

La convention particulière pour 2005 présente les actions suivantes :

- participations à différents salons (ATIP, SITL...) et participation à des manifestations commerciales dans les deux grandes villes du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse).
- actions de développement de la multimodalité mer/rail/route axées plus particulièrement sur :
 - le développement du trafic conteneurisé et le renforcement de l'activité des services feeders au Verdon,
 - l'aide au trafic conteneurisé sensible,
 - le développement des trafics import d'Asie ou d'Amérique du Sud ainsi que du trafic pétrolier du P.A.B. en favorisant les post-acheminements ferroviaires,
 - le développement du trafic céréalier,
 - l'aide au maintien du transport maritime de produits utilisés ou fabriqués par l'industrie locale,
 - l'augmentation du nombre d'escales d'une ligne régulière directe vers la côte occidentale africaine,
 - l'élargissement de l'arrière-pays de Bordeaux par une réduction des coûts de pré-acheminement des céréales,
 - l'amélioration de l'attractivité du P.A.B pour les exportations de blé durant la période creuse qui précède la campagne de maïs,
 - le lancement d'opérations exceptionnelles.

- actions de développement de la multimodalité des transports maritimes et ferroviaires avec la poursuite de la mise à disposition par la S.N.C.F. d'un cadre auprès du P.A.B. afin d'optimiser les pré et post-acheminements ferroviaires des marchandises en provenance et à destination du P.A.B. Sa rémunération est prise en charge pour 1/3 par la S.N.C.F, 1/3 par le P.A.B et pour 1/3 par les collectivités territoriales.

Le coût global de ce programme 2005, s'élève à 622 000 € H.T. et sera financé conformément aux dispositions de l'accord cadre selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€
Manifestations commerciales	45 000,00	P.A.B.	226 464,50
Développement multimodalité mer/rail/route	520 000,00	Conseil Régional	164 762,00
		Conseil Général	152 400,00
Développement multimodalité transports maritimes et ferroviaires	57 000,00	C.U.B.	78 373,50
TOTAL	622 000,00	TOTAL	622 000,00

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- **D'APPROUVER** la convention relative au programme d'actions commerciales du Port autonome de Bordeaux pour 2005,
- **DE DECIDER** le versement au Port Autonome de Bordeaux (P.A.B.) d'un fonds de concours d'un montant de 78 373,50 € pour le financement de ces actions au titre de 2005,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer le document ci-annexé.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 65757, sous-fonction 8160 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 DÉCEMBRE 2005**